



Giro.com

JUILLET -
AOUT 2012

LE MOT DU MAIRE

Prendre son temps

Le temps : qu'est ce que c'est ? C'est . . . et là, les difficultés commencent. C'est quelque chose, mais quoi ? Scientifiques, philosophes se partagent des définitions : Ca serait une propriété fondamentale de l'univers, le corollaire au mouvement qui veut que si le temps s'arrête, plus rien ne bouge ; cette quatrième dimension qui traduit la durée à laquelle l'homme a donné une unité de mesure pour lui permettre de se situer par rapport à l'instant présent ; une succession d'évènements, un concept. Sa nature, son origine, sont encore aujourd'hui objet de questionnement.

Nous, simples mortels, savons que le temps passe, évaluons sa durée, que nous exprimons en minutes, heures, années . . . pour traduire un moment, un évènement. Selon la nature de ceux-ci, plus ou moins fortement marqués par nos sensations, nos émotions, cette durée deviendra subjective. Les anciens disaient : «Une heure chez le dentiste et une heure . . .»

Le temps : Miguel de Cervantès, écrivain espagnol écrit dans *Don Quichotte* «qu'il faut donner du temps au temps». Balthus, peintre français du XX^{ème} siècle nous dit qu'«il faut prendre son temps, sinon c'est le temps qui vous prend». Jean de la Bruyère dans ses *Extraits des Caractères* nous dit que «les enfants n'ont ni passé ni avenir, ils jouissent du temps présent, ce qui ne nous arrive guère».

Trois citations, prises séparément ou mises bout à bout, nous invitent à prendre **NOTRE temps**, pour y vivre **NOTRE vie**. Dans ce temps qui s'écoule et que rien n'arrête, à l'intérieur duquel notre vie est de plus en plus compartimentée en obligations, contraintes, un "espace de temps" nous appartient : les vacances. Ne sera t-il pas alors celui dans lequel nous prendrons notre temps, nous saurons profiter au mieux de l'instant présent et nous donnerons "du temps au temps" pour vivre pleinement tout ce que nous ferons ?

Vos vacances, quelle que soit la forme que vous leur donnerez, les proportions que vous aurez accordées à ces trois invitations, je vous souhaite, à toutes et à tous de **Bonnes Vacances**.

Jean LEFEVRE

BRILLANTS PONGISTES

Les championnats de Franche Comté ont vu briller les athlètes du club pongiste avec une médaille d'or pour Meily LEMERI en filles moins de 18 ans ; une médaille d'argent en filles moins de 15 ans pour la même Meily

LEMERI, une médaille d'or en double filles moins de 15 ans pour Elsa MOREL et Meily LEMERI ainsi qu'une médaille de bronze en garçons moins de 18 ans pour Thomas DEVAL.

Lionel FAJURE



UNE BONNE SAISON

Cette année l'Association Sportive de l'IME s'est distinguée, tant sur le plan sportif que culturel.

Coté sportif, elle a participé aux compétitions organisées par la Fédération Française du Sport Adapté qui est, pour les établissements d'éducation spécialisée, l'équivalent de Handisport pour les personnes atteintes d'un handicap physique, ou de l'UNSS pour les collèges et lycées. Ainsi, au cours de la saison 2011-2012, l'ASCIMEG a participé avec brio à trois championnats de France :

- En natation en novembre à Sarcelles où un titre et un podium ont récompensé les nageurs ;
- En football à 7 en mai à Cahors où l'équipe de l'IME s'incline en finale et devient vice championne fédérale en division 2 (34 équipes inscrites) ;
- En athlétisme en juin dans le Finistère

d'où les sportifs de l'Institut Perdizet sont revenus avec un titre de champion de France, 3 médailles d'argent et 2 médailles de bronze (près de 600 athlètes participants).

Coté culturel, plusieurs jeunes ont participé au concours "Ecrits pour la Fraternité" organisé chaque année par la Ligue des droits de l'homme. L'un d'entre eux, MEHMET, a obtenu 3 prix au niveau départemental pour ses textes, tandis que deux autres sont été primés pour 2 chansons. MEHMET reçoit aussi le 1^{er} prix national dans sa catégorie pour son texte « Ca m'a fait mal ». De son coté l'équipe "Cirque" à participé à la manifestation "Giro-Sports" en proposant une initiation pour les enfants et à une rencontre inter établissement avec le Collège "La Providence" de Chèvremont.

Source : Olivier SCHNEBELEN

CONSEIL DU 25 MAI

Quinze conseillers sont présents et un est représenté pour cette séance qui commence par la procédure administrative du tirage au sort des jurés de la cour d'assises (5 communes du canton qui devront à leur tour dési-

gner des jurés potentiels et 9 citoyens de Giromagny par tirage au sort sur la liste électorale).

Cette formalité accomplie le maire, Jean LEFEVRE, salue Yves ACKERMANN, Président du Conseil Général,

qui nous fait l'honneur de sa présence et, après approbation du compte rendu de la séance précédente, ouvre la séance pour un ordre du jour qui comporte 4 points seulement.

Pour le premier point, la parole est donnée à Jacques COLIN, premier adjoint, pour présenter les propositions de la commission "vie associative" quant aux subventions à attribuer pour l'année 2012 dans le cadre des crédits votés au budget. Les critères et les propositions ayant été présentés, le Conseil décide à l'unanimité de l'attribution des subventions suivantes : Amicale de gymnastique : 1500 € ; Association bouliste : 800 € ; Société de pêche : 800 € ; USG athlétisme : 200 € ; USG tennis : 1200 € ; USG VTT : 1700 € ; USG handball : 800 € plus 1348 € pour l'utilisation du COSEC ; Club pongiste : 800 € plus 48 € pour l'utilisation du COSEC ; FC Giro-Lepuix : 4000 € plus 800 € pour l'utilisation du COSEC, Giromagny volley-ball : 300 € ; AHPSV : 400 € ; Giro'scrap : 450 € ; Harmonie de Giromagny : 2900 € ; Amis de Schwabmünchen : 600 € plus 500 € pour un support à un séjour de jeunes ; Association du fort Dorsner : 1200 € ; Amis de l'orgue de Giromagny : 450 € ; ASCIMEG : 150 € ; Transhumance et Traditions : 1000 € ; Clique Jeanne d'Arc : 100 € ; ACV école de musique : 1700 € ; UNC-AFN : 120 € ; Anciens combattants : 120 € ; Médaillés militaires : 120 € ; UNADIF : 700 € ; Association des locataires de Territoire-Habitat : 100 € ; Association familiale du canton de Giromagny : 250 € ; FNATH : 200 € ; Croix Rouge : 500 € ; Amicale du personnel de la mairie : 3680 € ; CSCHS pour l'accueil périscolaire : 105 000 € ; Coopérative de l'école Chantoiseau : 1434 € ; Coopérative de l'école Dr. Benoit : 1886 € ; Coopérative de l'école Lhomme : 2256 €. ; Soit au total 15 996 € pour les associations sportives dont 700 € pour un support aux sportifs de haut niveau (35 €/an/sportif) et 1000 € pour le comité des sports, 9450 € pour les associations culturelles, 1060 € pour les associations patriotiques, 4930 € pour les associations à caractère social et 110 576 € pour les coopératives des écoles et l'accueil périscolaire.

Le Conseil approuve ensuite à l'unanimité le renouvellement de l'opération « ticket manège » pour la fête foraine de l'année 2012. Ainsi un bon d'accès aux manèges d'une valeur de 2,5 € sera remis à tous les élèves des écoles (298) leur permettant un accès aux attractions de la fête foraine. Son coût sera pris en charge à 60% par la commune et 40% par les forains.

Le troisième point porte sur une convention entre la commune et le CG90 dans le cadre de la restructuration de la demi-pension du collège Val de Rosemont. En effet, outre la restauration des collégiens, la cuisine du collège assure la fourniture de repas pour le service d'accueil périscolaire de la commune. Ce service implique des investissements complémentaires qui seront financés par la commune à hauteur de 30 000 €. Cette participation est approuvée à l'unanimité. *A ce sujet le Président du CG remercie les parents qui dans leur très grande majorité ont accepté de gérer la problématique de la fermeture de la demi-pension du collège pour permettre sa restructuration.*

En dernier lieu le Conseil approuve également à l'unanimité la signature d'un avenant à la convention avec l'association AEPNS permettant d'assurer les services de la médecine du travail pour les personnels de la mairie.

Dans le cadre des "informations diverses", le Président Yves ACKERMANN, accompagné de Thérèse THOMAS, directrice du Point Accueil Solidarité du Nord du département (PAS Nord), présente la convention signée entre le CG90 et le CCAS de la ville de Giromagny. En introduction il rappelle que la commune de Giromagny compte 80 bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) dont 40 bénéficient en outre d'un accompa-

gnement social. Par ailleurs, sur les 12 derniers mois, 11 cas de maltraitance potentielle d'enfants ont été signalés. L'objectif de la convention signée entre le CG90 et le CCAS de la ville de Giromagny (financé par le budget communal) est d'optimiser l'utilisation des moyens publics en assurant une complémentarité et de faire face au mieux aux situations d'urgence et de précarité.

Christian CODDET

CONSEIL CCHS DU 12 JUIN

19 conseillers sont présents et 4 sont représentés pour cette séance qui comporte 8 points à l'ordre du jour. Le président Daniel ROTH ouvre la séance en proposant de rajouter à cet ordre du jour un point sur la signature d'une convention avec le Conseil Régional pour permettre aux jeunes de bénéficier du "coupon avantage bibliothèque" dans le cadre de la compétence "bibliothèque-médiathèque". Ce point fait l'objet d'une approbation à l'unanimité.

Entrant dans l'ordre du jour fixé, le Conseil approuve la présentation d'un dossier de demande de subvention (22 670 €) auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour le financement de mobiliers et de matériels informatiques et audiovisuels pour la médiathèque intercommunale intégrée au Pôle Culturel, Social et Sportif (PCSS) en cours de construction.

En 2^{ème} point, une des entreprises retenues pour la construction du "PCSS" ayant été mise en règlement judiciaire, le marché du lot concerné (lot 12 "serrurerie") est réattribué à l'unanimité à l'entreprise DG METAL TECHNIC.

Le Conseil décide ensuite de donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour négocier et conclure un marché permettant d'acheter des prestations de médecine préventive et professionnelle pour les agents de la CCHS.

Après avoir accepté la mise en non valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 1026 € le Conseil prend acte de la désignation de Marie-Françoise BONY en qualité de déléguée suppléante pour la commune de Giromagny, suite à la démission de Marie-Pascale KLEIN, puis il désigne Régine PELTIER (Auxelles Bas, en remplacement de Bernard TRITTER) et Alain MERCET (Giromagny, en remplacement de Marie-Pascale KLEIN) en tant que délégués titulaires au SIC-TOM et membres de la commission "ordures ménagères".

En 6^{ème} point, suite à des évolutions de la réglementation nationale, le Conseil décide d'instaurer la Participation pour financement de l'Assainissement Collectif (PAC) en lieu et place de l'ancienne Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE). Au-delà du changement d'appellation, les conditions proposées par le bureau de la CCHS et retenues par le Conseil n'auront en fait aucune incidence ni sur les assujettis ni sur les tarifs par rapport à la situation antérieure; ces éléments ne seront donc pas rappelés ici.

En 7^{ème} point, afin d'être en règle à nouveau avec la législation, le Conseil approuve un règlement de l'assainissement collectif ainsi qu'un règlement de l'assainissement non collectif. Les textes correspondants seront fournis sur simple demande auprès de la Communauté.

En dernier point le Conseil autorise le Président à signer une convention avec le Club Sous Vosgien des Sentiers portant sur la création et l'entretien des itinéraires de promenade et de randonnée sur le territoire de la Communauté.

Christian CODDET

B R E V E S

SHORT-TRACK

Une épreuve VTT "SHORT-TRACK" est proposée par l'USG VTT le 20 juillet à partir de 19H00. Organisée en ville sur un circuit court avec quelques obstacles naturels ou artificiels, sur une formule avec des départs par groupes de 4 coureurs et une élimination directe après des séries de classements, cette épreuve très spectaculaire tiendra certainement la ville en haleine toute la soirée, avec pour terminer une épreuve "à l'américaine" (élimination du dernier à chaque tour).

Fête nationale

Les règles de sécurité ne permettant plus de tirer les feux d'artifices sur la place de Gaulle, les festivités du samedi 14 juillet seront déplacées au stade Travers, av. Jean Moulin. Début des festivités avec BOBOF et son spectacle "la libellule de feu" à 21H00 et feux d'artifices à 22H30 ; buvette et restauration organisées par le FC Giro-Lepuix et les Amis de Schwabmünchen.

Maîtriser

Une expérimentation conduite par l'association Gaïa a démontré qu'en appliquant des mesures simples (adaptation des comportements, mise en place de petits matériels économes, ...) il était possible pour des familles "normales" d'abaisser sa consommation d'électricité entre 25 et 34% et sa consommation d'eau entre 22 et 58% ; ne serait-ce pas une bonne manière de lutter contre la "crise" ? Pour en savoir plus connectez vous sur www.ademe.fr/franche-comte.

Horaires mairie

Du lundi 16 juillet au vendredi 10 août les services de la mairie seront ouverts de 8H00 à 13H00; du lundi 13 août au vendredi 17 août ils seront fermés pour travaux. Reprise des horaires habituels à partir du lundi 20 août.

Médiathèque

Vous avez des difficultés pour vous rendre à la médiathèque de la rue Jean Moulin, vous avez 60 ans et plus : la municipalité de Giromagny et la médiathèque organisent pour vous un transport gratuit de votre domicile à la médiathèque (aller et retour). Les deux premières séances auront lieu le jeudi 20 septembre et le jeudi 8 novembre de 14H30 à 16H00. Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître en appelant le secrétariat de mairie au 03 84 27 14 18 avant le 7 septembre. Un élu prendra contact avec vous pour définir l'heure précise à laquelle il viendra vous chercher.

T R O I S S O U R I R E S



Dès le début de la mandature, les élus de Giromagny ont souhaité renforcer les liens avec le commerce local en collaboration avec l'association des commerçants (l'ACAGYPSV), présidée par Jean-Louis SALORT, dans le but de rendre le commerce de proximité encore plus attractif.

Ces commerces de proximité mettent un point d'honneur à proposer des prestations de qualité et c'est ainsi que nombre d'entre eux ont entamé une démarche de progrès, démarche initiée par la CCI, et sont aujourd'hui détenteurs de la CHARTE QUALITE, label soutenu par le Mouvement Français pour la Qualité (MFQ).

La commune apporte tout naturellement son soutien et participe chaque année à présent aux Journées Nationales du Commerce de proximité. Ainsi, le 21 mai dernier, la ville a obtenu un "3^{ème} SOURIRE" après s'être vu décerner l'année dernière 2 SOURIRES, chose exceptionnelle pour une première participation (au titre de 2010).

Ce label est décerné par un jury de niveau

national, selon des critères permettant d'évaluer la politique globale d'une collectivité en matière de "commerce dans la ville". Le comité de sélection composé de représentants du secteur public et de représentants des secteurs privés et associatifs prend en compte :

- La mobilisation des acteurs économiques et leur implication ;
- La qualité du travail réalisé collectivement ;
- L'investissement global des commerçants et les initiatives locales, notamment institutionnelles, menées en faveur de l'expression des valeurs développées par la Journée Nationale du Commerce de Proximité ;
- La visibilité obtenue dans les différents médias.

Le label 'Commerce de Proximité' annonce, au moyen d'un panneau visible aux entrées de ville, la qualité de l'accueil réservé aux consommateurs par les commerçants et artisans de la ville. BRAVO donc à nos commerçants et artisans!

Thierry STEJNBauer

S A V O U R E U S E P R O P R E

Après avoir sensibilisé les habitants de la Commune par les "flyers" qu'ils ont distribués samedi 9 juin au marché et dans les commerces, les jeunes élu(e)s du Conseil Municipal d'Adolescents (CMA) sont passés aux travaux pratiques ce samedi 16 juin de 9H00 à 10H30 en récupérant dans des gros sachets les déchets sortis de la rivière par les membres de l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) coorganisatrice de cette opération.

Partis du parking de la Mairie, la vingtaine de participants qui ont répondu à l'appel du CMA ont d'abord écouté les consignes données par Marc de l'Association de Pêche puis, du pont métallique jusqu'à la partie sud de la place De Gaulle, ils ont longé la rive gauche de la Savoureuse pour entasser les déchets trouvés dans la rivière.

Si cette partie de la rivière a paru propre, André TUAILLON a souligné que les pollutions chimiques ne sont pas visibles à l'œil nu. Les eaux usées rejetées intentionnellement ou non et les plastiques causent beaucoup de dégât à la faune et la flore. Cannettes, sachets, palettes, bouts de fer, emballages, ... sont autant d'objets qui ont été trouvés dans notre rivière.

Après le verre de l'amitié offert par la Mairie, les participants se sont rendus à la pisciculture Paul GIRARDEY de Vescemont où ils ont visité les différents étangs et visionné le documentaire sur la réintroduction des truites de souche dans la Savoureuse.

Cette opération vient clôturer une session 2012 très pleine et riche de souvenirs.

Alphonse MBOWKOU

GIROPRACTIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17

Mairie : 03 84 27 14 18

Pompiers : 18

SAMU : 15

EDF : 08 10 33 32 25

GDF : 08 10 43 30 25

Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19

CCHS assainissement: 03 84 27 15 98

Pharmacie : 03 84 27 72 16

Médecin de garde: 3966

Contacts internet à disposition:

mairie@giromagny.fr

giro.com@giromagny.fr

EN JUILLET ...

Dimanche 8: # Toumoi de pétanque ouvert à tous organisé par le club pongiste devant l'office de tourisme.

Samedi 14: # Feux d'artifices au stade Travers à partir de 21H00.

Vendredi 20: # Compétition VTT "Short Track" à partir de 19H00 au centre ville.

Lundi 23 : # Passage de la déchetterie mobile sur le parking du stade Edouard Travers, rue Jean Moulin, de 12H00 à 19H00.

... ET EN AOUT

Dimanche 19: # Fête du Ballon.

Jeudi 23: # Don du sang en salle des fêtes à partir de 16H00.

Mardi 28: # Bourse de rentrée des classes par l'assoc. familiale (jusqu'au jeudi 30);

Passage de la déchetterie mobile sur le parking du stade Edouard Travers, rue Jean Moulin, de 12H00 à 19H00.



Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur:
<http://www.giromagny.fr>

Mise en page

Christian CODDET

Direction de la publication

Jean LEFEVRE

Imprimé en 1800 ex. par SELECTA
N° 126 - Dépôt légal 07-2012

N O U V E L E S P A C E

Les travaux de construction du nouvel espace social culturel et sportif ont commencé. Depuis mai 2008, le travail de programmation, puis de concertation avec l'architecte choisi, Michel MALCOTTI, a permis d'impliquer les élus et les services de la communauté de communes mais aussi les utilisateurs, le centre socioculturel et la médiathèque, les partenaires tels que le conseil général, le conseil régional, la DRAC, la médiathèque départementale, l'architecte des bâtiments de France, les services de Jeunesse et Sports, la caisse d'allocation familiale afin que ce projet soit le mieux adapté, le plus riche, en bénéficiant des compétences et des expériences de chacun.

C'est un projet ambitieux, structurant pour notre Communauté de communes et nécessaire au bon fonctionnement des nombreuses activités sociales, culturelles et sportives de la Haute-Savoire.

Le dossier terminé, nous nous sommes adressés aux partenaires. Ils ont reconnu la qualité du travail l'évidente nécessité de ce complexe, et, chacun dans leur domaine, ils nous accompagnent financièrement. Le sénateur Jean-Pierre CHEVENEMENT a bien voulu "porter" le projet, suivre et appuyer nos demandes.

Le bâtiment nouveau entourera le théâtre non pour le cacher mais pour en faire le cœur du projet. Le théâtre apporte sa plus-value culturelle au nouvel espace conçu pour que les publics et les utilisateurs se rencontrent, échangent et fassent vivre le nouvel ensemble.

Le rez-de-chaussée accueille l'espace jeunes, la salle de sport, les bureaux de l'administration, les salles dédiées à l'accueil des enfants en centres de loisir, la restauration et la cuisine.

Au 1^{er} étage, la médiathèque et les salles d'animation sont reliées par un vaste "bar à toasts", lieu d'échanges conviviaux lors des entractes ou les après spectacles mais aussi plus simplement

lieu d'attente pour les parents ou encore lieu d'exposition.

Le parti architectural est simple et sobre. Le principe de construction retenu est mixte : béton et bois. Le système piliers-dalles permet d'envisager de grands espaces et une bonne adaptation du bâtiment aux éventuelles modifications programmées. Les façades enveloppes sont prévues en parois verrières. Une double peau en métal déployé protège les façades du soleil l'été et le laisse pénétrer en période hivernale. L'espace intermédiaire de cette double façade crée des terrasses qui protègent des intempéries et prolongent les activités.

Toutes les options ont été prises pour que ce bâtiment soit classé BBC (basse consommation). Le chauffage est de type géothermique et les 22 puits de 100 m de profondeur ont déjà été forés. Ils seront reliés à deux pompes à chaleur. La construction se fera en 4 étapes : d'abord la façade nord en 2012, dévolue aux fonctions techniques. Son achèvement nous permettra de chauffer le théâtre pendant l'hiver puis la façade ouest, restauration et médiathèque, la façade sud et enfin la salle de sport et l'espace jeunes, le long de la rue des casernes. Les travaux devraient durer de 18 à 24 mois.

Les 23 entreprises retenues sont toutes du Territoire de Belfort ou des départements voisins (25/67/68/70/21/71/88). D'un coût global de 6 487 000 euros, le projet est financé par un emprunt et les fonds propres de la communauté à hauteur de 4 021 000 euros. 2 466 000 euros de subventions ont été obtenus : ETAT (DRAC ; FNADT volet territorial et Massif des Vosges, DETR, jeunesse et sport, ministère de l'intérieur), Conseil Général du Territoire de Belfort, Conseil Régional de Franche Comté (contrat de pays et effilgis), ADEME, Caisse d'Allocations Familiales, Sénateur Jean-Pierre CHEVENEMENT.

Jacques COLIN

